

# Politique de gestion responsable du Groupe Socfin

## 1. Contexte et intentions

Créé au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le Groupe SOCFIN est devenu un acteur majeur du développement agro-industriel en Afrique et dans le Sud-Est asiatique.

Le Groupe Socfin est conscient des impératifs de développement économique, de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté des pays hôtes et veut par cette politique y contribuer tout en s'assurant que les opérations dont il a la responsabilité soient réalisées dans le respect de l'environnement, en appliquant les meilleures conditions sociales, en tenant compte des besoins et attentes de toutes les parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes, et en parfaite collaboration et transparence avec elles.

Le Groupe Socfin est convaincu que ses activités doivent créer de la valeur pour tous, que cette valeur doit être partagée avec chacun, tout en assurant la viabilité économique du Groupe et de ses opérations.

Par ce document, le Groupe Socfin présente les principes de sa politique ainsi que la stratégie permettant de les mettre en œuvre.

## 2. Champ d'application

La présente politique de gestion responsable est applicable, sans exception, à :

- Toutes les opérations du Groupe Socfin, ainsi que celles de ses filiales, toutes les usines, huileries, plantations que le Groupe possède, gère, ou dans lesquelles il investit, indépendamment de son niveau de participation.
- Tous les fournisseurs (tierces parties) à qui le Groupe achète ou avec qui il entretient une relation commerciale (notamment achat de matières premières).

Elle s'applique à toutes les matières premières avec lesquelles le Groupe Socfin travaille et couvre tous les pays dans lesquels il opère.

## 3. Engagements

### 3.1 Meilleures pratiques de gestion

Le Groupe Socfin s'engage à :

- Se conformer aux lois et réglementations locales et internationales applicables à ses opérations,
  - Réduire et prévenir ses impacts environnementaux (pollution de l'eau, du sol et de l'air, émissions de Gaz à Effet de Serre, interdiction de l'usage du feu),
-

- Faciliter et encourager l'inclusion des petits producteurs dans ses chaînes d'approvisionnement,
- Assurer une négociation juste et transparente des prix avec les petits producteurs,
- Améliorer continuellement ses pratiques agricoles dans un objectif de meilleurs rendements en faisant appel à un minimum d'intrants et de ressources naturelles.

### **3.2 Développement responsable de ses opérations**

Le Groupe Socfin s'engage à éliminer la déforestation et à respecter les droits et le consentement des communautés locales dans toutes ses opérations et dans sa chaîne d'approvisionnement. A cette fin, le Groupe Socfin s'engage à :

Identifier, maintenir et protéger les zones à Haut Stock en Carbone (HCS: High Carbon Stock),

Identifier, maintenir et protéger les Hautes Valeurs de Conservation (HVC),

Identifier, maintenir et protéger les zones de tourbières,

Respecter le droit des populations autochtones et des communautés locales de donner ou non leur Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) à toutes opérations affectant des terres ou ressources sur lesquelles elles ont des droits légaux, communautaires ou coutumiers.

### **3.3 Respect des droits de l'Homme**

Le Groupe Socfin s'engage à :

- Respecter et soutenir la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Reconnaître et respecter les droits de tous les travailleurs, y compris les travailleurs de ses sous-traitants, des temporaires et travailleurs migrants,
- Reconnaître et respecter les droits des communautés locales et autochtones,
- Entretenir un dialogue transparent et ouvert avec les populations locales.

### **3.4 Transparence**

Le Groupe Socfin s'engage à :

- Obtenir la traçabilité pour 100% de ses approvisionnements en matières premières,
- Mettre en œuvre une procédure ouverte, transparente et consultative pour la gestion des plaintes,
- Rapporter publiquement sur la mise en œuvre de cette politique.

## **4. Mise en œuvre**

Cette politique étant applicable immédiatement, aucun nouveau développement (« greenfield ») ne peut être réalisé tant :

- que les cartographies et études identifiant les zones HCS, HVC et de tourbières ne sont pas finalisées et publiques ;
- que le processus de CLIP n'est pas finalisé ;
- qu'un conflit non-résolu est en cours pour les zones en question ; à moins qu'un processus de résolution des conflits acceptable ne soit mis en œuvre et consenti librement par les parties concernées.

Le Groupe Socfin s'engage à mettre à disposition les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

A cette fin le Groupe publiera un plan d'action global établi avec des objectifs et des échéances précis. Dans un objectif de transparence et d'amélioration continue, les progrès, mises à jour et adaptations de ce plan d'actions seront réalisés et publiés tous les 6 mois, et soumis au Conseil d'administration de Socfin.

Egalement, le Groupe Socfin rendra publiques les cartes de ses concessions, ses permis ainsi que les résultats des cartographies participatives HCS et HVC, si la législation locale le permet.

Afin de travailler de manière constructive le Groupe va de manière proactive consulter et s'engager avec toutes les parties prenantes concernées (internes et externes)<sup>1</sup>.

Le Groupe Socfin soutiendra et encouragera ses fournisseurs à mettre en œuvre cette politique. Tout fournisseur ne prenant pas des mesures immédiates pour corriger de graves manquements ou qui les réalise de manière répétitive pourra être banni de la liste des fournisseurs du Groupe.

Le Groupe Socfin soutiendra l'adoption de politiques gouvernementales qui faciliteront la transformation rapide de l'agro-industrie vers des pratiques de développement et de gestion responsables.

## 5. Vérification

Afin de vérifier l'efficacité et le niveau de performance de la mise en œuvre de sa politique, le Groupe Socfin utilisera différents outils de vérification tierce-partie tels que l'imagerie satellite, la certification et la consultation des parties prenantes extérieures. Les résultats de ces moyens d'évaluation seront utilisés pour mettre à jour le plan d'action et permettre une amélioration continue.

**Approuvée le 22 mars 2017 par le Conseil d'administration de Socfin**



Luc Boedt



Philippe de Traux

<sup>1</sup> Les ONG, les organismes de la société civile, les autorités locales et nationales, les communautés locales, les entreprises voisines des aires d'opérations, les clients et fournisseurs ainsi que les organisations de la profession.

## Annexe : Définitions et spécifications

Les éléments de notre politique sont précisés et définis dans cette section afin d'assurer la bonne compréhension de tous. Cependant cette section ne se veut ni exhaustive, ni figée et sera mise à jour si nécessaire et en cas de besoin.

- *High Carbon Stock*

Le Groupe Socfin reconnaît et mettra en œuvre l'approche High Carbon Stock telle que définie par le HCS Approach Steering Group et le HCS toolkit<sup>2</sup>.

- *Haute Valeur pour la Conservation*

Le Groupe Socfin reconnaît le concept de Haute Valeur pour la Conservation tel que défini par le HCV resource network<sup>3</sup> et mettra en œuvre les guides et outils élaborés par ce réseau.

Le Groupe collaborera activement avec les autorités et organismes appropriés pour protéger les espèces en danger et menacées.

- *Tourbières*

Le Groupe s'engage à ne pas développer de nouvelles plantations ou infrastructures sur les tourbières. Les sols tourbeux sont caractérisés par un contenu en matière organique supérieur à 65%, quelle que soit leur profondeur et surface qu'ils couvrent.

- *Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)*

Le Groupe s'engage à identifier et respecter les droits coutumiers et individuels des communautés locales et autochtones au travers de la cartographie participative. Le Groupe s'engage à ce que les lois soient respectées et que les meilleures pratiques internationales du CLIP soient mises en œuvre pour toutes ses opérations.

- *Droit des travailleurs*

Le Groupe s'engage à s'assurer que les droits de tout individu travaillant dans les opérations couvertes par le champ d'application de cette politique soient respectés selon les législations locales, nationales et internationales applicables. Les éléments clés suivants, alignés avec les conventions de l'OIT, sont applicables à nos activités :

1. L'emploi d'enfant est interdit et des mesures adéquates sont mises en œuvre afin d'en prévenir l'usage.
2. Le travail forcé, gagé et le trafic d'humain est interdit et des mesures adéquates sont mises en œuvre afin d'en prévenir l'usage.
3. Les méthodes de recrutement sont transparentes, justes et l'emploi en direct est encouragé.

---

<sup>2</sup> <http://highcarbonstock.org/>

<sup>3</sup> <https://www.hcvnetwork.org/>

4. La santé et la sécurité des travailleurs sont protégées de tout risque pouvant engendrer des blessures permanentes, la maladie ou la mort.
5. Les contrats de travail sont fournis aux travailleurs par écrit, dans une langue qu'ils comprennent, les détails des conditions de travail, a minima : la nature du travail, le salaire et les conditions de paiement, les heures de travail, les vacances et autre droit d'absence, et les autres avantages salariaux.
6. Tous les travailleurs touchent un salaire décent, équivalent ou supérieur au salaire minimum tel que défini par les normes nationales et réglementations légales.
7. Aucun travailleur ne travaille plus que le temps maximum légal; les heures supplémentaires sont réalisées sur une base volontaire, et les travailleurs ont au moins un jour de repos sur sept.
8. Les travailleurs sont protégés de toute forme de discrimination qui constituerait une violation des droits de l'homme.
9. Le harcèlement et l'abus sont interdits. Des politiques et processus seront mis en place pour prévenir et réparer tout acte de harcèlement ou d'abus, notamment sexuel.
10. Tous les travailleurs ont accès à un système de réparation que ce soit judiciaire ou à travers un mécanisme crédible de gestion des plaintes, et ce sans craindre la récrimination ou le licenciement.
11. Lorsque que le Groupe fourni les logements aux travailleurs, ceux-ci répondent aux critères de salubrité et de sécurité physique, et aux conditions du logement décent.
12. Le droit d'organisation et de négociation collective est respecté. Tous les travailleurs, quelle que soit leur position hiérarchique, ont le droit de former et de rejoindre un syndicat de leur choix, et de négocier collectivement. Lorsque la loi restreint le droit d'organisation et de négociation collective, des moyens parallèles sont mis à disposition des travailleurs pour s'associer librement et négocier.

- *Impacts environnementaux*

Le Groupe s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion existantes afin de prévenir et réduire ses impacts environnementaux, notamment pour l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES), la gestion du niveau de l'eau dans les plantations déjà existantes sur des tourbières, l'interdiction du drainage des tourbières, l'interdiction de l'usage du feu pour le développement de nouvelles plantations ou pour la préparation des terrains\*, la pollution de l'eau et du sol, la détérioration et l'érosion des sols, l'interdiction de l'usage de produits chimiques de classe 1A et 1B selon l'OMS\*, supprimer l'usage du Paraquat, développer et mettre en œuvre des techniques de gestion intégrée des nuisibles.

\* Lorsque le Groupe Socfin ne peut mettre fin immédiatement à l'usage de certaines pratiques dangereuses, le Groupe s'engage dans son plan d'action à activement réaliser des recherches pour mettre en place des alternatives afin de les arrêter dans les meilleurs délais.

- *Gestion des plaintes*

Le Groupe va développer et mettre en œuvre des processus de gestion responsable des plaintes, au niveau local, national et international. Les processus devront être transparents, ouverts et collaboratifs. Ces processus seront rendus publics et mis à jour en fonction des commentaires des parties prenantes. D'ores et déjà le Groupe s'engage à résoudre toutes les plaintes et conflits actuellement en cours, en ligne avec cette politique.

- *Traçabilité*

Le Groupe s'engage à travailler en collaboration avec ses fournisseurs afin de rendre sa chaîne d'approvisionnement transparente tout en prenant en compte la complexité des chaînes d'approvisionnement de certaines matières premières.

Contact :

[info@socfin.com](mailto:info@socfin.com)

[www.socfin.com](http://www.socfin.com)